



JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.° 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.° 20; et chez Chamberlain, rue Lafont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 16 francs; pour 6 mois, 31 francs, 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 17, à Lyon.

LYON.

M. Gors, de Lyon, ci-devant secrétaire de la commission française à Ste-Hélène a été reçu en audience particulière par le Roi le 28 octobre.

Plusieurs libraires de Lyon figureront à la police correctionnelle mardi prochain, comme accusés d'avoir exercé leur profession sans être brevetés par le gouvernement.

On dit que M. Thériat est nommé professeur de la classe de la fleur à l'école de dessin de notre ville en remplacement de M. Berjon; et que M. Chenavart, architecte de la préfecture, est nommé professeur d'architecture, en remplacement de M. Cochet.

On assure que les vieux bâtimens qui cachent la façade de la préfecture seront démolis au printemps prochain.

M. l'inspecteur du pont Saint-Clair nous écrit pour réclamer contre un article de notre journal du 29 octobre, dans lequel nous dîmes que des personnes qui voulaient passer le pont pour porter des secours lors de l'incendie des ateliers de M. Gubian aux Brotteaux, avaient été arrêtées par les employés du pont qui exigeaient le droit du passage et que les sapeurs-pompiers furent obligés d'employer la force pour vaincre la résistance des employés.

M. l'inspecteur nous assure que dès la première alarme, il avait donné ordre d'ouvrir les barricades du pont à tous les passans sans exiger d'eux aucun droit ni pour aller ni pour venir; et que quoiqu'il se soit absenté un instant pour avertir à l'état-major, et réclamer des secours, il est certain que la consigne par lui donnée a été exactement observée par les employés.

Nous insérons avec plaisir sa réclamation qui nous paraît juste et digne foi, persuadés que les personnes de qui nous tenons la relation qui en est l'objet ont été elles-mêmes induites en erreur.

A partir du 10 novembre, le Journal de Lyon et du Midi prendra ce titre: LE PRÉCURSEUR.

On écrit de Paris que si Joanny, acteur tragique du second théâtre Français, persiste à donner sa démission, on fera venir Lagardère pour le remplacer; il paraît qu'à Paris comme ailleurs il y a pénurie de bons acteurs.

Nous recevons à l'instant les journaux et la correspondance du midi et de l'est de l'Allemagne. Il paraît d'après ces journaux, qui vont jusqu'au 28 octobre inclusivement, que tout est à la guerre dans l'Orient. Nous donnerons demain tout ce que ces journaux contiennent d'intéressant. L'Observateur autrichien, dans ses numéros des 22 et 25 octobre, continue à garder le silence sur les affaires de l'Orient.

Le 22 octobre, le prix moyen des obligations d'état à 5 p. 100, argent courant, était de 74 1/16. Le cours sur Augsbourg à 249 4/8, argent de convention.

Quand nous avons rendu compte de l'article publié par la gazette d'état de Prusse pour démentir des assertions de plusieurs feuilles au sujet des différens survenus entre la Russie et la Porte ottomane du 30 octobre, nos journaux de Prusse nous avaient manqué, le courrier précédent, et nous avons été obligés d'adopter la traduction des journaux de la Capitale. Aujourd'hui les numéros de la gazette d'état de Prusse nous étant arrivés, nous avons pu nous assurer que la version donnée par certains journaux de Paris du passage le plus important et le plus concluant de l'article susmentionné; laquelle version est donnée en ces termes:

Les propositions de la Russie étaient reconnues par toutes les autres puissances, comme fondées sur des traités, sur la justice et la magnanimité. Elles furent présentées comme telles, et par conséquent comme des propositions dont on ne pouvait s'écarter en rien et dont l'acceptation ou le rejet devait assurer la paix ou la guerre; et si les ambassadeurs intervinrent, ce ne fut que pour mettre à profit la considération personnelle dont ils pouvaient jouir auprès de la Porte, et cela dans l'intervention de vaincre les préjugés de ses ministres, et de leur faire remarquer la situation dans laquelle se trouvait l'empire ottoman, qui avait pour lui l'opinion unanime des cinq grandes puissances, et n'avait contre lui que la faction dont il est parlé ci-dessus, et quelques esprits exaltés de l'Allemagne est entièrement tronquée, et doit être rectifiée ainsi qu'il suit:

Les prétentions de la Russie étaient reconnues par toutes les puissances comme fondées sur des traités, sur le bon droit, la loyauté et la magnanimité. Elles furent élevées à ce titre, et comme fondées sur des principes dont on ne pouvait dévier, et dont la reconnaissance ou le rejet devait décider de la paix ou

de la guerre; et s'il y a eu intervention de la part des ambassadeurs, ce n'a été qu'autant que la considération personnelle dont ils jouissaient auprès de la Sublime-Porte, les a mis à même de vaincre les préjugés (erreurs) de ses ministres, et de les rendre attentifs sur la situation de l'empire ottoman qui avait contre lui LA VOLONTÉ UNANIME (1) DES CINQ GRANDES PUISSANCES, sans avoir pour lui un seul allié, si ce n'est la faction susdite et quelques têtes exaltées d'Allemagne.

CORRESPONDANCE.

SMYRNE 20 septembre 1821.

Les derniers avis de Constantinople nous tiennent encore dans l'incertitude sur la guerre de la Russie; il paraît que les puissances de l'Europe, pour empêcher la totale destruction de la Turquie européenne, cherchent à améliorer le sort des Grecs en leur faisant avoir une amnistie et une constitution civile dans l'empire ottoman; ce qui calmerait la Russie et établirait une balance de pouvoir entre les souverains; car ne nous flattons pas, la politique présidera plus que l'humanité aux événemens à venir; cependant les Turcs, poussés par le fanatisme ne seront pas d'humeur à céder facilement et je prévois que la guerre doit s'en suivre. Quant à la flotte de la mer Egée, je ne puis vous en rien dire, si non qu'il y a de la mésintelligence entre les chefs des trois îles. On prétend que la flotte ottomane s'est dirigée vers Prévésa, après la prise de Naples de Malvoisie; nous n'avons pas d'avis de la Morée, mais l'Été-Ria (1) prospère dans le Peloponèse. la Macédoine est en feu, et la presqu'île de Cassandre fait des merveilles; les habitans se défendent comme des lions et font honneur à leurs ancêtres. Quoique les massacres ne soient plus aussi fréquens qu'autrefois, ils n'ont pas pourtant cessé entièrement.

La veille du Courban-Bairan, (2) (six du courant) il y a eu de nouvelles victimes. On a tué trois Grecs, et on en a blessé quatre. Le sept; il y a eu trois meurtres aussi et hier; on a pendu sept misérables bergers de Giul-Bakec sous le prétexte absurde qu'ils avaient voulu voler un Turc qui passait par là. Aujourd'hui nous sommes assez tranquilles. Les marchands drapiers de Scio ont écrit pour demander un sauf-conduit pour six mois, afin qu'ils puissent mettre ordre à leurs affaires; à Constantinople on leur a accordé trois ans pour solder leurs comptes. Je vous promets MM. de ne laisser partir aucun navire sans vous donner des nouvelles détaillées sur notre situation.

DES BORDS DU PRUTH, 5 octobre.

Nous sommes campés sur les bords de ce fleuve, qui fut témoin de la défaite de Charles XII, et nous attendons l'ordre de marcher contre les Turcs. L'enthousiasme et la bonne volonté des soldats sont à leur comble. Cette guerre est nonseulement nationale, mais encore religieuse. Les Russes dont le cœur est neuf pour les passions, en ressentent les effets à un degré de force difficile à exprimer. Ils partagent vivement le vœu manifesté par la nation, de combattre les Turcs et de secourir les Grecs. Mais autant que je puis l'apprécier, si l'on veut chasser les premiers de l'Europe, ce n'est pas pour rendre les seconds indépendans. On pourra bien les employer pour opérer une diversion favorable à la Russie et à la marche de ses armées. Mais il serait d'un exemple dangereux de former un état libre dans la Grèce, trop de souvenirs se rattachent à cet contrées; les Grecs resteront sujets d'un gouvernement juste, équitable, qui leur permettra de jouir de leurs droits à l'ombre des lois, auxquelles ils devront se soumettre.

Je ne puis vous assurer si nous aurons la guerre ou si la paix continuera; mais nous sommes en mesure pour faire la première et avec succès. Les chances et les probabilités sont pour nous.

Je suis aussi heureux dans ce pays que peut l'être un français qui aime toujours sa patrie, et qui tourne quelquefois ses regards vers les lieux qui l'ont vu naître. Ce qui me flatte, c'est qu'on parle avec éloge autour de moi, de mes amis et de mes frères; le nom français est révééré par les Russes et si des idées de gloire fermentent dans leurs ames, c'est qu'ils veulent imiter nos guerriers, les prendre pour modèles et marcher sur leurs traces.

I. P. Elève de l'école polytechnique, chef de bataillon d'artillerie

(1) Nous disons volonté pour traduire le mot *gesinnungen*, qui veut dire plus qu'intentions, et dont ne rendrait bien l'expression que par ces mots: la décision prise unanimement par les cinq grandes puissances.

(2) Espèce de Franc-maçonnerie grecque.

(3) Fête turque.

— Les deux bataillons du 60.^e régiment de ligne, qui sont passés successivement à Toulouse, se sont de suite mis en marche pour la frontière des Pyrénées-Orientales.

— Deux compagnies du 10.^e régiment d'infanterie légère, qui étaient revenues à Montauban pour faire le service de la place, en sont reparties le 27, pour aller renforcer le cordon sanitaire. Elles sont arrivées hier à Toulouse. L'état-major du corps, qui les accompagne, se rend à Narbonne, ou il se trouvera plus rapproché des postes que ce régiment occupe sur la frontière.

— On nous écrit de St.-Gaudens le 25 octobre, que l'état sanitaire de la commune de Melles est très-satisfaisant, et l'on espère que le cordon sera retiré sous peu de jours.

Le service du cordon est si bien organisé sur leur frontière, que tout ce qui pourrait échapper à la surveillance de la première ligne, serait atteint par la seconde, dont le principal service est de faire des patrouilles continuelles. On emploie pour commander les postes des gardes nationaux, les habitans du pays lorsqu'ils ont déjà servi dans quelques corps. Des lazarets, provisoires sont établis à Bagnères-de-Luchon et à Fos.

— Les dernières nouvelles d'Espagne nous annoncent que la fièvre jaune fait des ravages considérables en Andalousie, et en Catalogne; on a des craintes pour l'Aragon. Le roi et les cortès s'occupent de faire porter des secours dans les pays atteints de la contagion.

— Le commandant du cordon sanitaire, devant Barcelonne, n'a pu consentir à laisser camper les habitans hors de l'enceinte de la ville, par le motif, a-t-il dit, que les troupes sous ses ordres ne sont pas assez nombreuses, et qu'il affaiblirait trop le cordon en s'étendant. Ou attend de nouveaux régimens qui permettront sans doute l'exécution d'une mesure vivement désirée que la prudence exige, et qui conservera la vie à une grande partie de la population de cette malheureuse cité.

— M. le Préfet des Basses-Pyrénées est parti le 22, pour une tournée sur les frontières; il doit inspecter les postes du cordon sanitaire depuis la vallée d'Ossau jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa.

— Deux bataillons du 29.^e régiment de ligne, venant de Bordeaux, sont arrivés à Pau, le 21. Après s'être reposés un jour, ils sont repartis pour aller renforcer le cordon sur la frontière.

— Une femme de Monein qui avait été recueillir une succession en Espagne, était parvenue dernièrement à franchir les Pyrénées et à rentrer au sein de sa famille, en échappant à toutes les mesures de surveillance, sous le costume d'une femme de ces montagnes. Dès que l'autorité locale fut instruite de son retour, elle fit cerner, par des gardes nationaux, la maison où cette femme s'était retirée, et depuis ce moment toutes les personnes qui s'y trouvaient renfermées sont soumises à une quarantaine rigoureuse.

— Une dépêche du 15 octobre, écrite de Madrid, annonce que la maladie de Barcelone s'étant déclarée à Malaga, tous les négocians ont quitté la ville et que la vendange est perdue sans retour.

— Le comité de santé de Bayonne, avait prohibé l'exportation des marchandises de France pour la Péninsule: mais il a révoqué cette disposition en vertu des représentations de la chambre de commerce.

— Le lazaret a été établi près de Behobie, est cerné de palissades. On ne permet pas même le passage aux courriers ou estafettes venant de la Péninsule.

Avis à MM. les Propriétaires et Négocians de Lyon.

Lyon, 31 octobre 1821.

M. Guynemer, agent de la compagnie française du Phénix, en cette ville, ayant fait insérer dans cette feuille, sous la date d'hier, un long article sur la compagnie Royale et du Phénix, les agens généraux de la compagnie Royale contre l'incendie, à Lyon, soussignés, déclarent que l'avis publié par M. Guynemer est prématuré; qu'il n'est question jusqu'à ce jour que de projets, et qu'en un mot, rien n'est définitivement terminé; il est donc à propos de suspendre son opinion à cet égard, jusqu'à la décision ultérieure qui sera prise, et dont on donnera dans le tems connaissance au public.

Jean BOUTROUX et Comp.^e

NOUVELLES DIVERSES.

L'intendance Sanitaire des départemens de la haute Garonne et des hautes Pyrénées, vient de prendre un arrêté très-sévère, mais malheureusement trop nécessaire, à l'égard des marchandises dites *susceptibles*, qui pourraient avoir été introduites en dépit de la surveillance du cordon sanitaire, ou avant l'établissement régulier de ce cordon. Les détenteurs de ces marchandises sont tenus de les déclarer dans les 24 heures à l'autorité municipale, sous des peines très-sévères pour les contrevenans. Ces marchandises seront mises sous sequestre, déposées dans un local particulier, et exposées constamment à la ventilation et à la fumigation.

Les personnes qui auront été employées au transport, ainsi que celles qui avant, auraient été dans le cas d'approcher de ces marchandises, seront assujetties à une quarantaine rigoureuse.

— Le département de l'Arriège vient d'être un moment consterné par un événement terrible qui, pendant plusieurs heures, a fait craindre pour la vie de soixante-cinq ouvriers employés aux mines de Rancié, mais qui par un effet de la Providence, n'a

laissé aucune perte à déplorer. Le 24 de ce mois, un éboulement affreux a éclaté vers midi dans la galerie de Loriète; et 65 mineurs, occupés aux travaux de l'intérieur, ont été séparés des restes de l'office. On avait même à craindre, ou qu'ils eussent été ensevelis sous les masses énormes entraînées par l'éboulement, ou que les mineurs du dehors ne pussent leur apporter que des secours tardifs. La désolation était générale, et la population des hameaux voisins, accourue à la première annonce de ce déplorable accident, ajoutait encore par ses cris à l'horreur de cette situation. Informés de cette catastrophe, M. Vergnès-Bouschère, maire de Vicdessos, et M. Thibaud, ingénieur des mines, se sont de suite transportés sur les lieux. Les déblais avançaient lentement; leur présence a doublé le zèle des mineurs, et leurs conseils le résultat de leurs travaux. A deux heures du matin, on a acquis la rassurante certitude que les malheureux renfermés dans l'intérieur, travaillaient dans la même direction que leurs camarades du dehors. A trois heures, on a pu se faire entendre réciproquement. Enfin, à quatre heures, un dernier effort a donné un léger percement au travers duquel on a reçu l'assurance qu'aucun mineur n'était même blessé. Une heure après, ces infortunés ont été tous rendus aux embrassemens de leurs compagnons et de leur famille; et la joie la plus pure a succédé au plus grand désespoir. Il a fallu percer un boyau de trente sept mètres de long, et les mineurs de l'intérieur en ont fait vingt-cinq. M. le préfet de l'Arriège s'est empressé de se transporter aux mines de Rancié; il a prodigué des secours aux mineurs, et ordonné les ouvrages à faire pour que les travaux pussent être promptement repris avec sûreté.

— Un riche seigneur allemand arrive à Marseille, muni d'une lettre de recommandation pour une maison de commerce. Il se présente au comptoir de cette maison, demande à parler au chef. Il était absent; en attendant sa venue, le croisé allemand dépose sur une table trente mille francs en or, et prie le caissier de vouloir bien charger cette somme en écus. Le caissier obéit: Dans ce moment le chef arrive; l'allemand s'avance et présente sa lettre; le négociant la parcourt rapidement, et dit au porteur: *Mais, monsieur, ce n'est point une lettre de crédit, je ne dois pas vous compter de l'argent « Me compter de l'argent! »* s'écrie l'allemand en français; *j'en ai vingt fois plus que vous à ma disposition: tournez-vous, regardez cette somme étalée: elle est à moi.* Le négociant se tourne, voit la somme, sourit, comble de politesses l'homme aux trente mille francs, l'invite à dîner, lui serre affectueusement la main, et lui proteste qu'il a toujours honoré les Allemands de son estime et de son amitié. (Caducée.)

— Une lettre particulière de Munich parle de quelques mécontentemens qu'aurait éprouvés à la cour le prince royal de Bavière, qui, comme on sait, s'est déclaré chaud partisan des miracles du prince de Hohenlohe.

— Il vient de paraître en Allemagne un ouvrage intitulé: Description des faits remarquables qui ont accompagné les actions saintes et charitables de S. A. S. Mgr. le prince de Hohenlohe. Cet ouvrage qu'on dit écrit dans un style très-virulent, est devenu l'objet d'attaques multipliées, non sous le rapport de la vérité des faits qui y sont relatés, mais sous le rapport des choses désobligeantes que l'auteur dit à une quantité de personnes qui avaient révoqué en doute les miracles opérés par les prières du prince. M. de Hornthal, magistrat de Bamberg, qui avait condamné le prince à une amende de dix rixdalers, n'est guère épargné dans cet écrit, qui en est à sa seconde édition.

PARIS, 29 octobre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée le Roi a travaillé avec Son Exc. le ministre de sa maison et Mgr. le duc de Richelieu.

Avant et après la messe le Roi a reçu les hommés;

M. le comte de Castéja, préfet de la Haute-Vienne, a obtenu une audience particulière de Sa Majesté.

A midi, les troupes de la garde montante ont défilé devant S. M. le maréchal major-général de service.

Les enfans de France ont été se promener à Bagatelle.

A trois heures après-midi le Roi a dirigé sa promenade vers la Malmaison.

Au petit lever, M. le capitaine de vaisseau Laiquel a eu l'honneur de présenter au Roi un nouveau mémoire dans l'intérêt de ses anciens camarades. En le présentant, il a pris la liberté d'adresser à S. M. ces paroles:

« Sire, j'ose présenter à V. M. un sixième mémoire dans l'intérêt de mes malheureux camarades d'armes.

« Ils ne sollicitent, Sire, que les droits de la justice et de l'humanité: ils sont persuadés qu'ils ne les solliciteront pas toujours en vain sous le gouvernement de V. M. »

— La commission d'instruction publique vient de décider que M. Beranger cesserait d'être employé dans les bureaux de l'Université.

Aujourd'hui, à deux heures, la nouvelle édition des *Chansons* de cet auteur a été saisie chez tous les marchands du Palais-Royal.

— Les troupes de la garnison ont reçu ce matin des ordres pour se rendre demain de bonne heure dans la plaine de Grenelle, après avoir été passées en revue par les princes; il y aura petite guerre. Beaucoup de troupes des garnisons voisines s'y rendront.

— Demain auront lieu les obsèques de M. le curé de la paroisse

de St. Louis, Chaussée-d'Antin. Ses restes mortels seront inhumés au cimetière Montmartre.

— Demain sera exécuté, sur la place de Grève, le nommé Hoster, assassin de l'écaillère de la rue du Roule.

— Il n'est bruit, depuis quelques jours, que du séjour qu'a fait à Paris le prince *Leichtenberg*, (Eugène de Beauharnais). Ce prince dont le nom signifie montagne de lumière, a gardé le plus sévère *incognito*; il a formellement désavoué, dit-on, un écrit que le libraire Plancher a publié sous le titre de lettre d'Eugène Beauharnais à Napoléon.

— On prépare, dit-on, à l'un des théâtres de mélodrames, *Smarra*, ou le Démon de la nuit. Deux tyrans se disputent le rôle du Cochemar.

— On vient de prendre un arrêté au conseil d'administration du Théâtre-Français. Nul ne pourra désormais *jouir* de plus de deux indispositions par mois, sous peine d'une retenue d'appointement.

— Lafon a fait sa rentrée au premier Théâtre-Français par le rôle de Louis IX dans la pièce de ce nom. Nous espérons que le retour de Lafon lèvera désormais tout obstacle à la représentation de cet ouvrage que les habitans de la capitale étaient contraints d'aller applaudir en province.

— Décidément Joanny joue mieux la comédie que la tragédie... s'écrit un journaliste parisien. Dans sa bienveillance sincère, l'aristocrate conseille au tragique d'abandonner le cothurne que la froideur du public, dit-il, l'engage à quitter. La liberté des goûts existe; ainsi donc liberté pleine et entière au rédacteur de considérer Joanny comme un Fleury. L'écrivain prouve, par son opinion, qu'il n'y a rien de tellement absurde qu'on ne puisse écrire.

— Clozel est de retour à Paris; on espère qu'il va rentrer à l'Odéon, dont jadis il a fait la gloire. Ses successeurs qui ont partagé sa dépouille, se sont conduits en dignes confrères, ils n'ont jamais cherché à le faire oublier.

— La mode, cet aimable tyran, qui appesantit sur nous un sceptre de fleur, a décrété que les dames porteront cet hiver des *demi-capotes*, couleur *flamme* de punch, garnies en pluche assortie. Leurs têtes doivent se couvrir d'un turban de gaze lisse, en gros rouleaux, ou d'un chapeau tyrolien, ou à la *Jeanne d'Albrat* en velour noir. Les pelisses non garnies de fourrures, doivent être couleur feuille morte, ou manteau lavallière. La doublure doit être rose, bleue ou blanche. Sous peine du ridicule, les dames ne peuvent se dispenser de suivre ces ordonnances dans toute leur rigueur. Les hommes s'envelopperont d'un manteau noir, dont le collet en velour tranchant, se repliera sur lui-même.

Le plagiat littéraire semble aujourd'hui en grande considération, du moins auprès des membres des comités dramatiques. L'auteur des *deux candidats*, après avoir pillé un ancien confrère, et avoir caché sous les habits des deux *candidats*, les traits de M. Papelard ou le *Tartuffe politique*,

Recueillait les doux fruits de ses nobles travaux.

Le parterre l'applaudissait chaque soir, et ses amis élevaient aux nues ce nouveau géni paré des plumes du paon. Mais hélas! un homme de lettres vient de flétrir les lauriers de l'auteur. Une circulaire vient de donner aux curieux le secret de la comédie, et nous savons que cet ouvrage, accueilli par la scène comique de l'Odéon, est la même pièce que celle imprimée en 1796, à Paris, et que M. Leroy a cru devoir s'approprier, après en avoir fait l'amplette sur le quai.

Du 30 octobre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec M. le marquis de Lauriston, ministre de sa maison, et M. le duc de Richelieu, président du conseil des ministres.

A midi, les troupes de la garde montante ont manœuvré dans la cour des Tuileries, sous les ordres de M. le maréchal, major-général de service.

Ce matin, MADAME a été se promener à cheval au bois de Boulogne.

Les enfans de France ont été à Bagatelle.

A trois heures, le Roi a dirigé sa promenade vers Malmaison et ses environs.

— Aujourd'hui, à quatre heures après-midi, a été exécuté sur la place de Grève le nommé Hoster, cocher, assassin de l'écaillère de la rue du Roule; il a montré de la fermeté, et a reçu les consolations de la religion jusqu'au dernier moment.

— La grande revue qui devait avoir lieu aujourd'hui, dans la plaine des Sablons, est remise au 2 novembre prochain.

— On a célébré aujourd'hui, dans l'église de St-Sulpice, un service solennel pour le repos de l'âme de feu M. le cardinal-archevêque.

Hier, une scène violente a eu lieu, dans la rue du Vieux Colombier, entre un dragon de la garde royale et des pompiers de service; deux de ces derniers ont été blessés; on est parvenu à arrêter le dragon, qui a été conduit à la prison militaire.

— On va établir au bas du terre-plein du Pont Neuf un jardin près les bains Vigier.

— Mgr. l'archevêque de Paris, a continué aujourd'hui la visite des églises et oratoires du 12^e arrondissement de la capitale.

(5) — Le général Bertrand est à Paris.

— Conformément aux arrêts de la cour des pairs des mois de février et juillet derniers, l'huissier de la chambre des pairs a, le 25 de ce mois, notifié au colonel Maziau à la Conciergerie, l'ordonnance de M. le président, qui fixe au 19 novembre l'ouverture des débats.

— Depuis quelques jours le *Miroir concentre* toutes ses réflexions sur le foyer de l'opéra-comique; et il emprunte à le Sage un cadre devenu bannal et usé. Alnodée et Cléophas, ennuyés de ne rien voir de neuf à Madrid, se rendent à Paris. Il faut convenir que c'est jouer de malheur, que de quitter l'Espagne par amour de la nouveauté, et de venir s'enfermer dans notre pacifique capitale pour présider à quelques petites intrigues de quelque petit comité, et aider un petit journal à remplir péniblement ses lourdes colonnes.

— Un amateur d'abrégés a réuni en un volume in-8.° ce qu'il a bien voulu trouver de bon ou de passable dans les œuvres complètes de Voltaire. On assure que des hommes de goût, et des savans éclairés se proposent de faire subir la même opération aux grands écrivains de notre siècle. L'ouvrage formera un petit in-18 de six feuilles.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. LONDRES, 27 octobre.

La sécheresse qui désolait depuis un an l'île de la Jamaïque, a enfin cessé.

— Les nouvelles d'Irlande sont ce matin d'une nature plus satisfaisante. Il ne s'y commettait plus, pour l'instant, d'actes de violence.

— On mande de Hambourg que le gouvernement russe est à la veille de publier quelques lois commerciales relativement aux limites de la navigation le long de la côte est de la Sibérie, de la côte nord-ouest de l'Amérique, etc., etc.

(Post.)

— Selon la gazette de St.-Petersbourg, la plus parfaite tranquillité régnait à Constantinople. Il n'y avait plus d'embargo sur les navires chargés de blé, d'après l'ordre du sultan, et la navigation du détroit avait repris son cours ordinaire et tranquille.

(Idem.)

— Que signifient les immenses achats de grain, pour le compte anglais, qui se font (nous le savons de bonne source) dans le Banat.

(Chronicle.)

— Sous peu de jours, le 16^{me} régiment de lanciers doit s'embarquer pour Dublin, bien que, dans cette capitale, il n'y ait plus de troubles, dit le *Courrier*.

(Idem.)

— Des lettres particulières de Lisbonne annoncent que les cortes ont, par un décret, mis un droit de 80 mille réis (environ 500 fr.) par pipe de 110 galons d'eau-de-vie étrangère, et de 10 mille réis sur celle distillée en Portugal. Ce décret aura force d'exécution, en ce qui concerne la France et l'Angleterre, 15 jours après sa promulgation, et après 30 relativement aux divers ports de la Méditerranée.

(Courrier.)

— Hier, à l'assemblée chargée de pousser la souscription en faveur de sir Robert Wilson, où étaient donc les nobles dont parle avec emphase le *Times*. Ce journal affirme bien que le marquis de Tavistack était présent, mais le *Chronicle* et les autres gazettes du matin n'en parlent nullement. Le fait est qu'il n'y avait pas une seule personne de marque, pas une qui eût de l'influence ou qui fût estimée du public.

(Idem.)

PAYS-BAS. — BRUXELLES, 27 octobre.

S. M. britannique est attendue dans cette résidence mardi prochain. On s'occupe avec la plus grande activité de toutes les dispositions nécessaires pour la réception de ce monarque à l'hôtel de son ambassadeur, lord Clancarty.

— On mande de la Haye que plusieurs députés de la seconde chambre des états-généraux y sont arrivés, mais que d'autres ont quitté cette résidence. Il paraît inconcevable que depuis le 15 que la session a été ouverte, il n'a pas encore été possible de réunir un assez grand nombre de membres pour délibérer.

ALLEMAGNE. — CASSEL, 18 octobre.

La nouvelle organisation de l'administration est presque terminée. Le nombre des emplois est considérablement augmenté.

M. Schreiber, avocat des acquéreurs des domaines westphaliens, vient d'arriver de Francfort. Il a remis à l'électeur, notre souverain, une requête, pour demander que S. A. R. voulût terminer ce procès, en accordant aux acquéreurs, par décision souveraine, les indemnités qu'ils réclament. Dans le cas contraire, la diète fédérale déciderait en dernier ressort. D'après les principes de notre électeur, on peut espérer que les choses n'en viendront pas là.

AUGSBURG, le 19 octobre.

On a reçu ici les nouvelles suivantes: L'empereur de Russie a passé successivement en revue, dans les premiers jours d'octobre, celles de ses troupes qui sont cantonnées sur la rive droite de l'Dwina. De grandes manœuvres ont eu lieu avec beaucoup de

précision. Les régimens de la garde impériale se sont surtout fait remarquer dans ce simulacre de guerre. L'empereur, qui avait d'abord porté son quartier-général à Witepsk, est allé ensuite à Minsk. On ignore absolument sur quel point se dirigera ultérieurement ce monarque, car on traite avec beaucoup de mystère tout ce qui est relatif à son voyage. A Saint-Petersbourg même on ne sait rien sur les projets futurs de S. M. I. On assure que l'armée commandée en chef par le général Jermoloff s'est mise en marche pour une nouvelle destination. D'un autre côté, un corps nombreux se rend à marches forcées en Bessarabie, pour s'y réunir aux troupes russes qui s'y trouvent déjà. »

Une lettre de Brody, en date du cinq de ce mois, adressée à une maison de commerce de cette ville, contient ce qui suit :

« Les marchands de notre place sont très-partagés dans leurs spéculations de commerce ; les uns comptent sur la guerre entre la Russie et la Porte, et font des achats d'articles qui leur seront d'un grand avantage si leur attente se réalise ; les autres, au contraire, spéculent sur le maintien de la paix, et établissent leurs calculs dans ce sens. Il paraît cependant, d'après les derniers avis reçus de la Pologne russe, que les premiers ont mieux calculé que les seconds.

« On ne publie absolument rien en Russie sur l'état des négociations et sur la nature des rapports du cabinet de Saint-Petersbourg avec les autres puissances. Les négociations directes ne sont pas encore rompues, cela est si vrai, que des officiers russes, se rendant à Constantinople, se sont embarqués à Odessa.

On annonce que M. le général de Langeron, gouverneur de Messa, est chargé de recevoir les dépêches qui lui sont adressées par le reis-effendi, et de les transmettre de suite au Cabinet de Saint-Petersbourg.

« Plusieurs lettres qui nous parviennent de divers points de la Russie annoncent unanimement que la noblesse, le clergé, les magistrats, les négocians, l'armée, enfin toutes les classes d'habitans, sont prononcés plus que jamais pour la guerre contre les Turcs et pour la cause des Grecs. On prétend toujours que dans le cabinet russe les avis sont partagés sur cette grande question. Il est naturel qu'on ne peut pas avoir de données positives à cet égard.

« Les événemens militaires de la Moldavie présentent depuis un mois quelque intérêt. Le nouveau commandant de cette principauté, Salih, pacha de Varna, ayant reçu de Constantinople l'ordre formel de disposer de toutes ses forces pour anéantir les insurgés qui se trouvent encore dans cette province, a fait avancer deux corps des environs de Jassy dans la direction de la Bukowine. L'un s'est porté sur Batuschan, Strachowa et Dorohoi ; l'autre, le plus fort, s'est réparti en deux colonnes, dont l'une s'est avancée au-delà de Piatra. Tous ces corps ont trouvé de l'occupation, car les insurgés ont opposé une résistance beaucoup plus forte qu'on ne s'y était attendu et ont présenté des forces assez considérables. On se battait toujours, et aucun résultat n'était encore connu au départ des dernières lettres de Jassy. »

POLOGNE. — VARSOVIE, 8 octobre.

Le 6 de ce mois, on a célébré dans cette capitale l'anniversaire de la fondation de l'Université. Les recteurs et les professeurs y parurent pour la première fois dans leur costume de cérémonie. — Le prince de Lubbecki vient d'arriver. — La Vistule déborde dans ce moment, et menace d'une terrible inondation.

TRANSILVANIE. — HERMANSTADT, 6 octobre.

Des fugitifs qui faisaient partie de la garnison du couvent de Secka, et qui sont échappés comme par miracle au fer de leurs assassins, racontent que le brave Jordaki est parvenu à se sauver, un des Grecs captifs, aurait mis fin à toutes les recherches des Turcs en prenant le nom et les qualités de son capitaine. Mais cette nouvelle nous paraît peu sûre.

Le valeureux Jordacki paraît avoir succombé à un sort adverse. Après avoir vu périr sous ses yeux les tristes et nobles restes de la cohorte sacrée, il n'a pas eu lui-même le bonheur de partager leur sort. Malade et couvert de blessures, il est tombé vivant entre les mains de ses féroces ennemis, ainsi que Farmaki son ami et son compagnon d'armes. Les deux amis qui ne voulaient jamais se séparer, sont amenés captifs à Constantinople, où les tortures les plus affreuses seront leur partage à moins qu'avant leur arrivée, la mort ne vienne leur tendre une main secourable. Le capitaine Diamanti, prisonnier comme eux, les accompagne à Constantinople. Un supplice affreux attend ces martyrs de la foi et de la liberté, en récompense du plus noble dévouement. L'histoire recueillira leurs noms et leurs exploits, pour les transmettre à la vénération de la postérité ; les contemporains accorderont de justes regrets aux malheurs de ces héros. La défense des Héliens au couvent de Secka fut des plus opiniâtres. Treize mille Turcs luttèrent pendant plusieurs jours pour vaincre une poignée de braves ; deux mille des leurs payèrent de leur vie l'honneur d'avoir combattu les derniers défenseurs de la liberté.

LIBRAIRIE.

Manuel du Chasseur ou Code de la Chasse, par le chev. BLANC ST-BONNET, avocat, seconde édition revue et augmentée.

Un volume in-8. Prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.

Se trouve à Paris, chez Emery, libraire, rue Mazarine, n.° 20, et à Lyon, chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, n.° 20.

L'Auteur a rendu un véritable service aux amateurs de la Chasse, à MM. les Maires, aux propriétaires ruraux, gardes-champêtres, etc., en publiant un ouvrage dans lequel ils trouvent rassemblés les lois, les décrets, ordonnances, arrêtés et opinions des jurisconsultes les plus célèbres sur la Chasse.

Cet Ouvrage n'est pas un aride Recueil dans lequel on ne trouve que la jurisprudence de la Chasse, il renferme encore des instructions très-utiles pour les chasseurs, sur le choix des armes, de la poudre, du plomb, sur la manière de tirer juste.

Nous ajouterons que l'Auteur a revu soigneusement cette seconde édition, et l'a sensiblement améliorée.

— Le même libraire, Manel, vient de recevoir les premières livraisons du Voyageur moderne ou Extrait des Voyages les plus récents dans les quatre parties du Monde, publiés en plusieurs langues, jusqu'en 1821, orné de 33 gravures de costumes. Par M.me Elisabeth de Bon ; l'ouvrage entier aura 6 vol. in-8. Prix, 30 fr.

— *Mémorial Constitutionnel*, ou recueil chronologique des diverses constitutions de la France depuis 1789. Nouvelle édition. 1 vol. de 366 p. à Paris, chez Deele, seul propriétaire actuel du dépôt des lois, place du Palais de justice. — Prix 5 f. et 6 f. 25 c. par la poste.

— *Recueil Chronologique des lois, arrêtés, décrets, avis du conseil d'état et ordonnances du Roi, sur les droits d'enregistrement de timbre, de greffe et hypothèque.* (1)

Cet ouvrage était depuis long tems attendu par MM. les notaires, les avoués et greffiers auxquels il est d'une absolue nécessité, les soins que l'auteur a mis à ce travail lui ont mérité l'approbation de tous ceux qui ont lu son ouvrage.

(1) 1 vol. in-8, à Paris, chez Deele, place du Palais de justice. Prix 3 f. et 3 f. 75 c. par la poste.

MUSIQUE.

Les directeurs de l'école de musique, rue Mulet, n.° 12, ont l'honneur de prévenir le public que la rentrée des classes est fixée au 15 novembre prochain. Le cours des leçons est toujours, comme de coutume, fixé pour les jeunes gens, tous les soirs, de sept heures et demie à neuf heures et demie. Savoir : lundi, mercredi et jeudi, solfège, théorie et éléments de musique ; et mardi, jeudi et samedi, leçons de violon, alto, basse, piano, guitare et harmonie.

Les leçons pour les dames et demoiselles, sont les mardi, jeudi et samedi matin, de onze heures à une heure.

Le prix de l'abonnement, pour les jeunes gens, est de 45 f. pour 3 mois payables d'avance ; et pour les dames et demoiselles, de 30 f. pour 3 mois.

On souscrit chez les directeurs et à l'école de musique, rue Mulet, n.° 12, au 1.°r

Avis.

M. Thenaday, chirurgien-oculiste de Lyon, vient de faire preuve dans notre ville d'une parfaite connaissance de son art.

Il a commencé ses opérations par madame Domergue, supérieure du couvent des Urselines, atteinte de la cataracte depuis plusieurs années ; il a parfaitement réussi à l'enlever de l'œil sur lequel il a opéré, de manière que, sans presque s'en apercevoir et sans douleur, cette dame a vu sur-le-champ et s'est servie de cet organe cinq jours après. La dextérité et la promptitude avec lesquelles M. Thenaday a fait cette opération, en présence de M. le Maire de la ville d'Ambert et de divers médecins et chirurgiens, ont établi que cet oculiste possède de grands talens et qu'ils procède dans cette partie avec une rare habileté.

Il a pareillement opéré avec le même succès sur madame Carle d'Arlande, aveugle depuis plus de vingt ans ; madame Beal, de Vertolayes ; la femme Cottin, d'Aubignat, âgée de soixante-seize ans, et un grand nombre de personnes indigentes de divers lieux de cet arrondissement auxquelles il a prodigué gratuitement des soins particuliers ; ainsi son titre de très-habile oculiste que M. Thenaday s'est justement acquis, on peut ajouter celui de bienfaiteur des pauvres, pour lesquels il ne cesse de montrer un grand désintéressement.

M. Thenaday opérant d'après la méthode de Scarpa, prouve par l'heureuse réussite de ses opérations, combien on procède l'importe sur celui des oculistes qui opèrent par extraction.

— On désirerait acheter le papier-monnaie de Lyon, suivant :

1.° Les trois mandats, 20 sous, 30 sous et trois livres, de la première caisse des chapeliers, dits Rocoffort, en 1791.

2.° Les trois mandats, 10 sous, 15 sous et 20 sous de la municipalité en 1791.

3.° Le mandat de trois livres de la caisse patriotique, en 1792.

4.° Un billet de 250 francs, du comptoir d'escompte établi en 1808.

On prendrait plusieurs séries des trois premières espèces, si les pièces étaient en bon état ; s'adresser à M. Grand, limonadier, place des Terreaux, n.° 1.

— On aurait des affaires importantes à communiquer à dame Anne-Serr Messinard, femme de Jacques Lescoe, née dans la paroisse de St.-Georges de cette ville, ou à ses héritiers.

S'adresser à M. Grenier père, teneur de livres, place du Collège royal, n.° 2, au troisième étage.

VENTE DE DRAPERIES.

Les propriétaires de magasin du bouclier français, petite rue Merrière ont l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu les honorer de leur confiance jusqu'à ce jour, qu'ils viennent de recevoir et qu'ils vendront au dessous du cours, un très-beau choix de draperies d'Elbœuf, Louviers, Sedan et Reims, pour la consommation d'hiver.

Tels que draps doubles borchés, cuirs laine, en 5/8 et 5/4 de large. Draps mélangé et daniade, velours, flanelle de saint, escots, molletons, et généralement l'article de nouveauté pour gilets, ils sont garantis sans défauts et bien teints. Les prix fixes sont marqués sur chaque pièce d'étoffe en chiffres connus.

EFFETS PUBLICS du 30 octobre 1821.

Cinq pour cent cons. Jouis. du 22 Sept. 1821. — 89 f. 85 c. 90 c. 95 c. 90 f. 85 c. 95 c. 90 f.

Reconn. de l'ij. au p. j. du 22 Sept. 1821. — 99 f. 35 c. 30 c. 35 c. 30 c. 35 c. 40 c. 50 c. 45 c.

Act. de la Banq. de Fr. J. du 1.°r juillet 1821. — 1595 f. f. f.

Obi. de la ville de Paris. Jouis. de Oct. 1821. — 1270 f. 1267 f. 150 c.

